

Séance du 04 juin 2026

Date de la convocation : 29/05/2026
Date d'affichage convocation : 29/05/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	28	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	1

N°2026-06-114

**Affectation du résultat de clôture
de l'exercice 2025 – Budget
Principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. BONATO Cédric pour M. FÉLINE Thierry - M. BUSSAC Yannick pour M. BREYSSE Cédric - M. MARTI Alain pour Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. CRESPE Charly.

Mme Sandy LASHERMES, Vice-Présidente, expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 suivants :

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	845 223,73 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	5 069 790,38 €
RESULTAT CUMULE	5 915 014,11 €

INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025	- 767 115,56 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 1 723 747,35 €
RESULTAT CUMULE	- 2 490 862,91 €
Restes à réaliser en dépenses	- 1 818 509,72 €
Restes à réaliser en recettes	356 600,69 €
Résultat cumulé avec les restes à réaliser	- 3 952 771,94 €

Après avoir pris part au vote, le Conseil communautaire décide, par :

- 31 voix pour,
- 1 abstention (M. PELISSIER)
 - D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE AU COMPTE 1068	3 952 771,94 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE A LA LIGNE 002 (EXCEDENT)	1 962 242,17 €

- De dire que le solde d'exécution de la section d'investissement (déficit), soit 2 490 862,91 € est reporté en dépenses à la ligne budgétaire 001 ;
- De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget supplémentaire 2026 du budget principal ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,
Charly CRESPE**

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 05 juin 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, l'exactitude de cet acte,

- Informe qu'en vertu de l'article L. 2131-25 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifié par décret n° 65-23 relatif aux délais de recours contentieux et procédure administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.